

**PROGRAMME DE FORMATION / Recyclage**  
**AIPR\* Encadrant / Concepteur**  
**\*Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux**

**Objectifs :** Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers. Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs. Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions. Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes. Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

**Public visé :** Est considéré « concepteur » tout salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

**Prérequis :** Maîtrise de la langue française. En cas de formation intra ; une mise à disposition d'une connexion internet Wifi pour 10 terminaux est nécessaire pour le passage de l'examen.

**DUREE :** 04 heures soit 0,5 jour

**Nombre de stagiaires :** Effectif : 2 à 10.

**Délais d'accès :** Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

**Modalité d'accès :** Après validation d'une convention.

**Tarif :** Formation INTER 140€  
Formation INTRA nous consulter.

**Dates des sessions :** Nous contacter  
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet  
[www.prpsafety.fr](http://www.prpsafety.fr)

1/2

*Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. Relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux.*

*« Arrêté du 22 décembre 2015 »*

## CONTENU :

### Accueil :

Rappel du cadre réglementaire

- Code du Travail
- Code de l'environnement - articles R 554-19 à 554-38
- Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

### SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION :

Les formulaires DT-DICT, Rôle et responsabilités des acteurs ; les délais ; connaître et comprendre le guichet unique. Réalisation des IC (investigations complémentaires) et la Détection de réseaux : classe de précision.

Cartographique des ouvrages (A/B/C), responsabilité. L'application du guide technique  
Le marquage-Piquetage; Lectures de plan et nomenclature des réseaux.

### TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux  
L'apport éventuel des exploitants.

Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux  
Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés  
Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

PROGRAMME DE FORMATION  
**AIPR\* ENCADRANT**  
\*Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

**Moyens Pédagogiques :** Salle de formation de 2m<sup>2</sup> minimum par personne pour la formation et la réalisation du QCM (sauf exigence réglementaire différente), Doc. Plans, DT/DICT/ATU, Guides MTES / supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

**Moyens humains :** Formateur qualifié AIPR.

**Centre d'examen N°546 :**

*Ministère de la Transition écologique et solidaire.*

**Matériel et équipements :** Tablettes Tactile et/ou PC.

**Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis :** Exercices, QCM pour l'examen.

**Le lieu de formation :**

662 Av de Bruxelles, 66000 Perpignan  
et/ou sur votre site si l'aménagement le permet.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

**Responsable pédagogique et référent technique :**

M. KAMEL BELKACEM.

[contact@prpsafety.fr](mailto:contact@prpsafety.fr)

**VALIDATION :** Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation. Attestation de compétences AIPR, AIPR par l'employeur en cas de réussite au QCM.

**Actualisation et Validité : 5 ans.**

Pour rappel, l'attestation « Encadrant » vaut attestation comme « Opérateur »

2/2

#### EN CAS D'ANOMALIES

Mesures à respecter en cas d'accident.

La règle des 4A.

Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

- Étude de plus de 220 questions pou (encadrant) mises à disposition par le ministère de Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

#### Passage de l'examen A.I.P.R.

À l'issue de la formation, le formateur met à la disposition de chaque candidat un terminal informatique individuel (Tablette tactile) donnant accès à la plateforme QCM du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Bilan de la formation, remise de questionnaires de satisfaction et clôture de la formation.

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 98%

